

# Fondation Hanns Seidel

## Programme régional des bourses



### Guide explicatif

Le certificat médical doit contenir des informations claires et simples d'un médecin (de préférence un spécialiste), et doit être titré 'certificat médical'. Les aspects suivants sont à détailler :

#### **Diagnostic, Anamnèse, Prévion :**

- De quel handicap / maladie souffrez-vous et depuis quand ;
- Indiquez l'ampleur de la perturbation, le rationnement lié à votre santé, et si votre capacité d'étudier est limitée :
  - En quoi ces perturbations affectent-elles vos études et votre participation aux examens, plus spécifiquement sur votre performance aux examens ;
  - Quelles restrictions et incapacités sont liées à la maladie et/ou à votre handicap (diminution de la capacité de performance, douleurs, troubles de l'attention et de la concentration, réduction des facultés motrices etc.) ;
  - L'ampleur et les conséquences qui résultent de ces restrictions.

**N.B. : Il s'agit ici d'un certificat médical, pas d'un rapport détaillé. Il suffit de quelques 5 à 10 lignes sur papier en en-tête du médecin, avec tampon médical, la date, le nom et la signature.**

*Vos renseignements sont destinés uniquement à l'usage interne par la Fondation Hanns-Seidel et sont traités en toute confidentialité.*